

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	02.12.2014	09:39	14.169	DJSC	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe socialiste	Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Meilleure répartition de la progression de 0.5%	ad 14.029
Contenu:	
<p>Considérant que le système de progression salarial actuel, appliqué de façon conjointe avec l'augmentation de salaire prévue pour 2015, a pour conséquence de toucher extrêmement certains fonctionnaires, notamment les jeunes enseignants, nous demandons au Conseil d'Etat, dans les limites des possibilités budgétaires et techniques, d'étudier une "réparation" à ce qu'il convient de qualifier d'injustice, en faisant bénéficier des potentiels d'augmentation prioritairement les jeunes employés de la fonction publique les moins bien rémunérés ainsi que ceux qui subissent le plus grand préjudice de la non-application de la grille salariale.</p>	
Développement (obligatoire):	
<p>La LSt définit que les augmentations salariales doivent suivre un barème, lui-même en fonction d'une grille dont la compétence appartient au Conseil d'Etat. Si le législatif ne peut pas fixer la grille, le cadre budgétaire est de son ressort et nous invitons l'exécutif à étudier cette possibilité en lien d'une part avec le budget 2015, d'autre part avec la réforme annoncée de la LSt.</p> <p>Il nous apparaît important que vu le cadre extrêmement rigoureux que l'exécutif envisage de maintenir, c'est-à-dire une augmentation de 0,5% de la masse salariale, qui ne peut entrer dans la grille actuelle eu égard à la pyramide des âges dans la fonction publique, le Conseil d'Etat étudie la possibilité d'effacer les injustices les plus crasses qui se constatent ainsi que celles qui péjorent à long terme les serviteurs de notre République.</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Martine Docourt	
Autres signataires (nom, prénom)	
Baptiste Hurni	
Johanne Lebel Calame	
Alexandre Houlmann	
Corine Bolay Mercier	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER